

Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) – CAF & MSA –



santé
famille
retraite
services



Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Résider en France.
- ✓ Avoir un enfant de 6 à 18 ans scolarisé, apprenti ou en établissement spécialisé.
- ✓ Respecter les plafonds de ressources 2026 (revenus 2024).
- ✓ Allocataire CAF ou MSA, ou demande à effectuer si vous ne l'êtes pas.



Fin août

Versement automatique de l'ARS pour les bénéficiaires remplissant les conditions.



Votre enfant a 6 à 15 ans ?

- ✓ Aucune démarche si vous êtes déjà allocataire.



Si vous n'êtes pas allocataire : compléter un formulaire.



Votre enfant a 16 à 18 ans ?



Déclaration de scolarité ou d'apprentissage obligatoire chaque année sur votre espace CAF ou MSA. Sans cette déclaration, l'ARS ne peut pas être versée.



Si vous n'êtes pas allocataire : compléter un formulaire.

Plafonds de ressources 2026 (revenus 2024)

Nombre d'enfants à charge	Plafond de ressources 2026
1 enfant	28 956 €
2 enfants	35 638 €
3 enfants	42 320 €
4 enfants	49 002 €
+ 1 enfant supplémentaire	+ 6 682 € par enfant supplémentaire



À retenir

- ✓ Les montants sont identiques CAF/MSA.
- ✓ Seule la caisse compétente change selon votre régime.
- ✓ Les plafonds sont révisés chaque année.

Autres aides de rentrée



Bourses scolaires
Selon les revenus et la scolarité.



Aides à la cantine
Tarifs réduits ou prise en charge partielle selon votre situation.



Aides au transport
Participation aux frais d'abonnement ou de transport scolaire.



Aides pour les fournitures scolaires
Chèques, bons d'achat ou aides financières.



Aides locales
Proposées par votre commune, département ou région.



Besoin d'aide ?

Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches CAF ou MSA.

